

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le vingt-trois septembre à 8h00 et a délibéré valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 5 Votants : 6

Date de convocation : 18/09/2023

Présents : GARNIER Anne-Marie, PÉRI Sandrine ; BONNOT Marc, FAYET Serge, SALAS Jean-François.

Absents : BARTON Sarah, GORIN Caroline, MALSCH Barbara (pouvoir BONNOT), BLIN Stéphane, DUZELIER Didier, PUPIN Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme Anny GARNIER.

Le procès-verbal du précédent conseil en date du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

1- ORDRE DU JOUR

- 01- Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA) – Adhésion de la commune de Lachaux au 01/01/2024
- 02- Assurance de la commune au 01/01/2024 - Choix du prestataire
- 03- Budget Général - Décision modificative n° 2
- 04- AMF - Soutien aux « Restos du cœur »

2- DÉLIBÉRATIONS

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA) Adhésion de la commune de Lachaux au 01/01/2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du Syndicat Intercommunal Rive Droite de la Dore dans sa délibération en date du 22 juin 2023 a autorisé l'adhésion de la commune de Lachaux au Syndicat intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2024 pour sa compétence eau potable.

Conformément à la réglementation, chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette décision pour se prononcer sur l'adhésion de cette commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Lachaux au SIEA Rive Droite de la Dore.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lachaux à compter du 1^{er} janvier 2024.

Assurance de la commune au 01/01/2024 - Choix du prestataire

Délibération reportée à une prochaine séance, après réception des compléments d'information.

Budget Général - Décision modificative n° 2

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT | | | | |
|--|--------------|--------------------|----------|--------------------|
| LIBELLE | Dépenses | | Recettes | |
| | Art. | Montant | Art. | Montant |
| Restitution dégrèv. sur contribution directe | 7391118 | +1 047.00 € | | |
| Subv. fonct. autres pers. de droit privé | 65748 | +300.00 € | | |
| Fonds Dép. DMTO | | | 73223 | +1 347.00 € |
| | Total | +1 347.00 € | | +1 347.00 € |

| INVESTISSEMENT | | | | |
|--------------------------------------|----------|------------------|----------|------------------|
| LIBELLE | Dépenses | | Recettes | |
| | Art. | Montant | Art. | Montant |
| Autres immo. corporelles | 2188 | +17 000 € | | |
| Immobilisations corporelles en cours | 231 | -17 000 € | | |
| Tvx d'office pour le compte de tiers | 454101 | +10 000 € | | |
| Tvx d'office pour le compte de tiers | | | 454201 | +10 000 € |
| Total | | +10 000 € | | +10 000 € |

Vote à l'unanimité.

AMF - Soutien aux « Restos du cœur »

M. le Maire donne lecture du mail de l'Association des Maires de France du 05 septembre dernier faisant état de l'appel lancé par l'association « Les Restos du Cœur » actuellement en difficulté en raison notamment du renchérissement des denrées alimentaires et donc de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

L'AMF invite toutes les communes qui le souhaitent à soutenir et relayer l'appel aux dons portés par « Les Restos du Cœur », selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées à leurs moyens et à la situation locale.

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour 2023 à l'association « Les Restos du Cœur ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de verser** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'antenne de Thiers de l'association « Les Restos du Cœur », située 7 rue Fernand Forest, 63300 THIERS.
- **précise** que les crédits sont prévus au budget principal 2023.

3- QUESTIONS DIVERSES

Travaux/Bâtiments/Voirie

- Cuisine Grange. *Suite au changement de catégorie de La Grange par la Commission d'Arrondissement de Sécurité de Thiers, les conditions d'aménagement de la cuisine ont été simplifiées. Contacter les entreprises pour faire établir des devis.*
- Maison De Lacour à Randier. *Suite à l'arrêté de péril, la commune va faire les travaux d'office nécessaires à la mise en sécurité de la maison. Ces travaux devront être remboursés par la propriétaire. Dans un premier temps, une entreprise va venir débarrasser tout ce qui se trouve dans la maison (début octobre). Suite à cela, il faudra débroussailler la propriété pour permettre la réalisation des travaux de consolidation des bâtiments afin de sécuriser les propriétés mitoyennes*
- Date prochaine réunion. *Mardi 03 octobre à 19h45*

Information/Associations/Culture

- Accueil des nouveaux arrivants le 07/07/2023, réunion adressage le 21/07, Concert de Vollore le 23/07, Concert Rêveries le 28/07, Concert baroque le 24/08, JEP le 16-17/08. *Vu*
- Prochain Ptit Journal. *Vu*
- Point panneaux adressage. *Vu*
- Date prochaine réunion. *Lundi 16 octobre à 17h*

Aménagement du territoire/Boisement

- Réunion du 05/06/2023. *Vu*
- Communes Forestières réunion du 22/06 et du 12/09. *Vu*
- Conseil Départemental, réunion viabilité hivernale le 09/10. *M. le Maire et M. BONNOT s'y rendront.*
- Date prochaine réunion. *Néant*

Organismes divers

- Groupe Syscom (SFR). Prospection terrain public pour implantation antenne secteur Est de Paslières/Ouest de St-Victor. Réunion du 03/07/2023, RDV du 21/09/2023 annulé. Cette entreprise travaille dans le cadre du dispositif New Deal initié par le Gouvernement pour la couverture mobile. Elle recherche un terrain susceptible d'accueillir une antenne relais. Il se trouve que la commune de Saint-Victor-Montvianeix est propriétaire de la parcelle AB 75 située dans ce secteur. Cela nécessite un rdv sur place avec un technicien de chez eux. La date initialement prévue a été annulée. Nous attendons une nouvelle date.

Intercommunalité

- Date prochaines réunions :
 - Bureau communautaire. Jeudi 21 septembre, jeudi 05 octobre, jeudi 02 novembre
 - Conseil communautaire. Jeudi 21 septembre 2023

Divers

- Prochain Conseil municipal. Mercredi 11 octobre 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h00

PV arrêté le 11/10/2023 et affiché en Mairie le 12/10/2023.

Le Maire,
Serge FAYET.

Le secrétaire de séance,
Anny GARNIER.

